

Mise en ligne : 28 septembre 2015.
Dernière modification : 25 octobre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT (M.T.O.)
Tlemcen,
Alger, Constantine, Bénisaf (Algérie),
Ispahan (Iran)

Manufacture établie en 1900.
S.A., 7 avril 1904.

Manufacture de Tapis d'Orient
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1905)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé que le second quart sur les actions restant à libérer serait appelé. En conséquence, ils sont invités à effectuer ce versement, soit 125 fr. par action souscrite, au siège social, 55, rue Saint-Lazare, à Paris, avant le 25 janvier 1905. — *La Loi*, 21 décembre 1904.

Manufacture de tapis d'Orient
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mai 1906)

Les actionnaires de cette société sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel du troisième quart sur les actions ; en conséquence, ils sont invités à effectuer ce versement soit 125 fr. par action souscrite, dans les caisses de la société, 55, rue Saint-Lazare, à Paris, avant le 31 mai 1906.

Manufacture de tapis d'Orient
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juin 1906)

Les actionn. de cette société sont informés que le conseil d'adm. a décidé que le quatrième quart sur les actions serait appelé ; en conséquence, ils sont invités à effectuer ce versement, soit 125 fr. par action, au siège social, 55, rue Saint-Lazare, le 23 juillet 1906, au plus tard. — *La Loi*, 21 juin 1906.

Société de la Manufacture de Tapis d'Orient
Réduction de capital. — Transfèrement du siège social

Modifications aux statuts
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1907)

D'une délibération prise le 29 mai 1907 par l'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, il résulte que le siège social qui était à Paris, 55, rue St-Lazare, a été transféré à Amiens, rue Lemerchier et que le capital social de 575.000 fr. a été réduit à 345.000 fr., somme égale à la valeur actuelle de l'actif social. Il sera, par suite, divisé en 690 actions de 500 fr., entièrement libérées qui remplaceront les 1.150 actions anciennes. L'échange des nouveaux titres d'actions contre les anciens, à raison de trois nouveaux contre cinq anciens, aura lieu au siège social, rue Lemerchier à Amiens, à partir du 4 juin 1907. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. En outre, le conseil d'administration a été autorisé à porter le capital social jusqu'à 500.000 fr. par l'émission de 310 actions privilégiées de 500 fr. chacune. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 6 juin 1907.

Bulletin annexe au Journal officiel du 1^{er} juillet 1907
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} juillet 1907)

Manufacture de Tapis d'Orient. — Notice relative à la réduction du capital de 575.000 fr à 315.000 fr.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
Promotion des expositions internationales de Milan, Tourcoing et Amiens
(*Journal officiel de la République française*, 13 mars 1908)

Chevalier

Descat (*Gustave-Achille-Gabriel*) [Né le 19 juin 1863 à Roubaix], industriel (teinture et apprêts de tissus de coton) à Amiens. Membre du tribunal de commerce d'Amiens. Exposant hors concours.

Membre du jury à l'exposition d'Amiens.

(*Gil Blas*, 31 mars 1910)

Société Manufacture de tapis d'Orient (ord.), 164, rue Laurandau, à Amiens, 11 heures.

Alger
XV^e salon des orientalistes
(*L'Écho d'Alger*, 4 mars 1913, p. 3, col. 4)

Le comité de la Société des artistes algériens et orientalistes, réuni hier soir, a décidé que la clôture de son XV^e salon aurait lieu vendredi 7 courant. Un dernier gala sera organisé et ne le cèdera en rien aux précédents ; les nombreux amateurs qui ont suivi assidûment chacune de ces manifestations musicales, s'y donneront rendez-vous très

certainement. Les artistes exposants, dès la fin du concert, pourront retirer ou faire retirer leurs œuvres. Nous invitons nos concitoyens, que leurs occupations ont empêchés jusqu'à ce jour de visiter le Salon, de profiter des quelques jours pendant lesquels il restera ouvert pour s'y rendre.

Un superbe tapis de la Manufacture de tapis d'Orient, de l'avenue du Frais-Vallon, a été acquis par le Comité et constituera l'un des lots de la tombola : il est mis en évidence et chacun peut l'admirer.

NAISSANCES

(*Courrier de Tlemcen*, 26 septembre 1913)

Notre ami M. David Laïk et M^{me} David Laïk, directrice de la manufacture de Tapis d'Orient, sont les heureux parents d'une mignonne fillette qui répondra au prénom de Denise.

Nous souhaitons à la petite Denise beaucoup de bonheur en ce monde et complimentons ses heureux parents.

Les fêtes à Alger

L'UNION DES AVEUGLES

(*L'Écho d'Alger*, 5 mars 1914, p. 3, col. 6)

Nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs le programme détaillé de la belle fête qui va avoir lieu au Garage Muller, rue Michelet, 41. Les dames de la Société algérienne, ainsi que la Colonie américaine ont bien voulu prêter leur concours pour représenter des tableaux célèbres, et une réunion des plus charmantes jeunes filles et des adorables bébés danseront des danses inédites, ici de Dalcroze, directeur du Conservatoire de Genève. Voici, par ordre, le programme :

.....
Attraction originale au buffet, thé, hors d'œuvre russe servi par les dames de la Colonie russe, en costumes nationaux. Le champagne offert à l'œuvre par une charmante hiverneuse américaine, sera servi au buffet par ses soins. Au buffet, où les prix les plus modiques seront affichés, on trouvera tout ce qu'on pourra désirer. Un salon est réservé pour leur bridge.

Le garage sera décoré avec les tapisseries gracieusement prêtées par la manufacture de tapis d'Orient de l'avenue du Frais-Vallon. Les pianos sont prêtés par la Maison Collin.

AVIS DE DÉCÈS

(*L'Écho d'Alger*, 18 juin 1916)

Monsieur et Madame Gustave Descat, chevalier de la Légion d'honneur, et leur fils Georges, d'Amiens ; Monsieur et Madame Gabriel Descat, née Hernandez, et leurs enfants ; Georgette, Gustave et Lucien ; Madame Jeanne Descat et ses enfants ; Monsieur et Madame Georges Garcin, née Descat, et leur fille Yvonne ; Mesdemoiselles Mathilde et Marguerite Descat ; Monsieur et Madame Gabriel Delattre et leurs enfants ; Monsieur et Madame Marie Delattre et leurs enfants ; Monsieur Louis Boutenoote,

sénateur du Pas-de-Calais, et Madame, née Delattre ; Madame veuve Cyrille Ybert, née Descat ; Monsieur et Madame Pierre Ybert et leurs enfants ; Mademoiselle Jeanne Ybert ; Madame veuve Adolphe Leleu et ses enfants ; Madame Marie-Aline Dequoy ;

Les familles Descat, Leleu, Ybert, Delattre, Hernandez, Garcin ;

Les membres du conseil municipal d'Er-Rahel ; le personnel de la commune,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Gustave-Constantin DESCAT,
ancien maire de Flers (Nord) de 1870 à 1877,
maire d'Er-Rahel de 1904 à 1916,
officier du Mérite agricole,

leur père, grand-père, frère, oncle, parent et allié, décédé à Oran le 15 juin 1916 dans sa 77^e année.

Notre activité algérienne
La Manufacture de tapis d'Orient
(*Le Sémaphore algérien*, 19 décembre 1918)

Nous lisons dans la *Revue universelle* :

Nous avons, à différentes reprises, fait ici l'historique fort complet de l'intéressante industrie algérienne des tapis orientaux, et même nous avons décrit la technique de cette curieuse fabrication.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de signaler des meilleurs établissements producteurs de cette colonie, afin de préparer d'ores et déjà l'offensive industrielle et coloniale de l'après-guerre.

Nous placerons donc au premier rang la Manufacture de tapis d'Orient qui a son siège social à Paris (1^{er} arrondissement), 30, rue des Bons-Enfants, et ses centres de fabrication en Algérie. C'est une société anonyme française constituée au capital de 430.000 francs, et sa manufacture existe depuis dix-huit ans.

De nombreuses tentatives ont été faites antérieurement dans notre possession africaine pour y acclimater et développer le tissage à la main de tapis de laine. Cette entreprise est la seule qui soit arrivée à un résultat digne d'être pris en considération.

La concurrence des produits turcs sur le marché français était tellement acharnée et prohibitive de tout bénéfice, que la société nouvelle a dû consentir de très lourds sacrifices pour se maintenir et arriver à faire adopter ses produits.

Voici, d'après les statistiques de l'administration des douanes, un tableau comparatif des importations en France de tapis d'Orient depuis 1909 (m²) :

| | Persans | Turcs | Algériens |
|---------------|---------|---------|-----------|
| 1909 | 19.817 | 75.743 | 11.173 |
| 1910 | 11.988 | 104.881 | 13.486 |
| 1911 | 25.574 | 57.666 | 14.596 |
| 1912 | 12.823 | 67.197 | 17.049 |
| 1913 | 14.151 | 62.193 | 16.031 |
| 1914 (7 mois) | 10.302 | 44.341 | 14.437 |

La production de la société dont nous nous occupons a fourni, à elle seule, la presque totalité des tapis venant d'Algérie. Elle a atteint, en 1913, vingt mille mètres carrés.

Sa main-d'œuvre est recrutée parmi les fillettes arabes d'Alger, Tlemcen, Constantine. Il n'y avait pas de raison que celles-ci fussent incapables de faire le même travail sédentaire et quelque peu rudimentaire que les petites turques ou persanes.

La consommation des tapis turcs étant, en France, singulièrement plus importante que celle des tapis persans, la maison s'est spécialisée dans le tissage des tapis dits de Smyrne, dans les variétés connues dans le commerce sous les noms de yaprac, ghiordès, demirdjick, Ouchac, Kutaya, etc.

La guerre a surpris cette entreprise en plein essor. Ses tapis avaient acquis droit de cité dans tous les grands magasins de Paris et de province. La Belgique, la Suisse, l'Espagne et le Portugal commençaient à en demander.

La pénurie et la cherté des matières premières, ainsi que la crise des transports, ont paralysé la fabrication en 1917 et 1918, et il lui a été impossible de répondre à toutes les sollicitations des maisons de la métropole et des pays alliés et neutres.

Dès que les circonstances deviendront plus normales, si une protection douanière suffisante lui est acquise, l'Algérie sera à même d'évincer du marché français (en grande partie du moins) les tapis d'origine turque. Elle pourra faire davantage et trouver des débouchés magnifiques en Angleterre et aux États-Unis si nos alliés accordent aux tapis algériens un tarif préférentiel, leur permettant de lutter contre les tapis de la région de Smyrne.

Le tapis de Perse est un article de luxe. Il a des variétés bien tranchées, difficiles à reproduire en Perse même, ailleurs que dans les centres habituels. Ce serait une tentative stérile de vouloir les reproduire en Algérie.

Les tapis de Perse ne sauraient porter préjudice à notre industrie algérienne. Celle-ci n'a à être protégée que contre les tapis de Turquie. Il faut espérer que les pouvoirs publics s'y emploieront en temps opportun.

Manufacture de Tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 9 octobre 1919)

Cette société, 30, rue des Bons-Enfants, à Paris, vient de porter son capital de 430.000 à 1 million, par l'émission au pair de 2.280 actions de 250 francs.

L'ALLIANCE RÉGIONALE DU NORD
(*L'Argus*, 20 juin 1920)

Voici la composition du conseil d'administration de cette nouvelle filiale de l'Alliance régionale de France, et dont le siège social est à Lille :

.....
M. Gustave Descat, industriel à Amiens.
.....

Manufacture de Tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 1^{er} février 1921)

Ass. ord. et ext.. 15 février, 30, rue des Bons-Enfants, Paris. Augmentation du capital.

Manufacture de tapis d'Orient
(*Le Sémaphore algérien*, 22 avril 1921)

Cette société, au capital de 1.500.000 francs dont le siège social est à Paris, 20, rue des Bons-Enfants, possède en Algérie, 4 centres de fabrication : à Alger, à Tlemcen, à Constantine et à Béni-Saf, qui occupent environ 800 ouvrières. Le personnel technique a été recruté en Orient et est en mesure de produire toutes les variétés de tapis turcs. La production normale atteint annuellement 30.000 mètres carrés. Devant les difficultés croissantes pour se procurer les matières premières, la laine en particulier, cette société a songé à utiliser la production lainière algérienne en installant à Tlemcen le premier établissement d'industrie textile qui fonctionne dans l'Afrique du Nord. Cette filature, qui peut déjà produire 9.000 mètres de tissus pour tapis, emploie avec succès la main-d'œuvre indigène. Elle comporte des ateliers de triage, de lavage mécanique et de teinturerie et sera prochainement agrandie par la construction de divers ateliers et de logements ouvriers.

En l'honneur de M. Steeg
UNE MANIFESTATION IMPOSANTE
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1922)

Sur l'initiative et sous les auspices de la représentation parlementaire algérienne, les *Annales coloniales* ont organisé un déjeuner en l'honneur de M. Th. Steeg, gouverneur général de l'Algérie, dans les salons du restaurant Noël Peters. [...]

Les intérêts économiques et financiers de l'Algérie étaient représentés par les personnalités suivantes :

.....

MM. Didier, Lévy, Adès, administrateurs de la Manufacture de tapis [d'Orient]

Manufacture de Tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 29 mars 1922)

Les actionnaires de cette société, au capital de 3 millions de francs, se sont réunis hier au siège, à Paris, 30, rue des Bons-Enfants, sous la présidence de M. Descat, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1921, faisant ressortir un bénéfice brut de 407.965 fr. Déduction faite des frais généraux et amortissements, le solde disponible est de 272.172 fr. 10.

Sur la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 8 %, soit 20 fr. brut par action, payable 10 fr. à partir du 31 mai et 10 fr. au 10 octobre.

M. Mayer, administrateur nommé en cours d'exercice, a été confirmé dans ses fonctions.

La trésorerie de la société est excellente ; le poste actif réalisable se traduit par une augmentation de 292.750 fr. ; le compte des créiteurs divers est en diminution de 1.025.698 fr. à 428.246 fr., ce qui assainit considérablement la situation sociale.

La société, qui possède en Algérie quatre centres de fabrication, a réalisé l'achèvement de travaux importants à Tlemcen, où elle a édifié la première filature de l'Afrique française du Nord, et qui constitue un organisme industriel complet : appareils de force (vapeur et électricité), laveries mécaniques, filatures, teintureries, etc.

La société s'est ressentie, particulièrement au cours du premier semestre du dernier exercice écoulé, des effets de la crise économique. La fabrication a été réduite en conséquence, mais, dans les derniers mois de 1921, le stock constitué étant insuffisant pour répondre aux demandes, des dispositions ont été prises pour intensifier la production.

La fabrication des ateliers a été perfectionnée en ce qui concerne la finesse de tissage et les coloris, ainsi que la production de nouvelles variétés rivalisant avec les tapis de Perse. Les installations de la société sont plus perfectionnées et plus complètes que celles que l'on trouve en Perse et en Turquie, où les fabricants sont spécialisés dans très peu de variétés, ce qui rend leur fabrication plus facile.

La société possède actuellement un outil puissant en la nouvelle filature, qui assurera l'approvisionnement des ateliers, même après leur agrandissement et dont la production, développée, permettra de fournir aux tissages indigènes, éparpillés un peu partout en Afrique du Nord.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT

S.A. frse au capital de 3 MF.

Siège social : Paris, 30, r. des Bons-Enfants

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 1025)

Conseil d'administration

composé de 5 à 9 membres, nommés pour 3 ans

DESCAT (G[ustave]), 244, r. Colbert, Amiens ;

DIDIER (E.), 101, bd Haussmann, Paris ;

AUGIER (J.), r. Fouquet, Bolbec ;

LÉVY (L.), 30, r. du Fbg-Poissonnière, Paris ;

MEYER (G.), 139, bd Sébastopol, Paris ;

JONVILLE (E.), à Neuville-en-Ferrain (Nord) ;

KLIBANSKY (L.), 4, r. Guy-de-Maupassant, Paris ;

ADÈS (H.), 30, r. des Bons-Enfants, Paris.

Commissaires aux comptes

MIMY, 89, bd de Courcelles, Paris ;

CARON, 244, r. Colbert, Amiens.

Objet. — Tissages de tapis d'Orient (Alger, Tlemcen, Constantine, Bénisaf). Filature de laine cardée : pépinière Tlemcen. .

Capital social. — 3 MF ; antérieurement 0,47 MF, 1 MF et 1,5 MF.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. ; 20 % au conseil ; le solde aux act.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1923)
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

Les actionnaires de cette société ont tenu au siège, 30, rue des Bons-Enfants, à Paris, leur assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Descat, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1922 qui présentent un bénéfice brut de 555.788 francs, contre 407.965 francs précédemment. Déduction faite des charges et amortissements, le solde disponible est de 317.372 fr. 50 contre 272.172 francs l'an passé.

Le bilan, exempt de tout passif exigible, accuse, pour l'actif disponible ou réalisable à court terme, un poste de 937.490 fr. 75 et un stock de matières premières et produits fabriqués porté pour 952.391 francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 20 fr. net par action, sur lesquels 10 francs ont déjà été mis en paiement, ainsi que nous l'avons annoncé, et ratifié la nomination de M. Paul Lévy comme administrateur.

Manufacture de tapis d'Orient, Tlemcen
(*Le Sémaphore algérien*, 28 mars 1923)

La production de l'exercice 1922 a été supérieure de 10.000 mètres carrés à celle de l'année précédente, et les frais généraux appliqués à la fabrication ont été sensiblement plus réduits. Les premiers mois de cette année marquent un progrès encore plus accusé.

La société enregistre aujourd'hui plus de vingt sortes de tapis, correspondant à des finesses et à des styles variés et comportant de 150 à 200 nuances de laines teintées.

En vue de l'accroissement de sa production, la société a agrandi et mieux aménagé son atelier de Tlemcen. Elle a décidé, en outre, de créer dans cette ville un deuxième tissage. Ce nouvel établissement, qui sera contigu à la filature, comprendra avec les dépendances de tous les services, un hall de 1.200 mètres carrés de surface susceptible de recevoir une centaine de métiers. Son achèvement est prévu pour le mois de mai.

Le rapport signale que la société a échappé, grâce à sa filature, aux fluctuations désastreuses du change, car elle n'a plus à acheter ses laines filées en Angleterre, et a la facilité d'avoir, dans les délais les plus courts et dans les limites exactes de ses besoins, toutes les sortes de fils nécessaires à sa fabrication. Le matériel de cet. établissement a été complété cette année par le montage d'un nouvel assortiment de cardes et d'une doubleuse-retordeuse.

En raison de la production croissante de ses ateliers, la société, sans doute, sera amenée à envisager l'agrandissement de sa filature. Le terrain dont elle dispose, dans sa propriété de la Pépinière, permettrait cette extension dans de bonnes conditions.

L'année 1923 débute, pour la société, sous d'heureux auspices. Ses ateliers travaillent à plein rendement. Les commandes déjà reçues alimentent l'activité de ses tissages jusqu'à l'automne prochain. Ses ventes sont aussi actives que le permettent ses moyens de production. Malgré la hausse constante des matières, depuis le printemps dernier, la société a pu exécuter, sans subir de préjudice, les marchés acceptés pendant le second trimestre de 1922 et dont les livraisons se sont échelonnées jusqu'au début de 1923. Des achats faits avant les soubresauts des changes lui ont donné les moyens de travailler jusqu'à la prochaine campagne des laines en Algérie (avril-mai).

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1923)
(*Le Sémaphore algérien*, 21 décembre 1923)

Les actionnaires de cette société sont convoqués pour le 26 décembre en assemblée extraordinaire, au siège social, 30, rue des Bons-Enfants, à Paris.

Le conseil proposera à l'assemblée de porter le capital de 3 à 6 millions, en vue d'étendre le champ d'action de la société en Algérie, et de créer des établissements en Perse.

Ajoutons que les résultats de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 courant, permettent de prévoir la distribution d'un dividende de 25 francs contre 20 francs précédemment.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 13 février 1924)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée extraordinaire au siège social, 30, rue des Bons-Enfants, à Paris, afin de délibérer une augmentation du capital social.

Dans son rapport, le conseil expose que l'année 1923 s'est terminée dans d'excellentes conditions. mais en faisant ressortir une fois de plus l'insuffisance de la production par rapport aux besoins d'une clientèle en augmentation incessante, en dépit des mesures prises par le conseil en vue d'intensifier le rendement des centres de tissage. Celui de La Pépinière (Tlemcen), inauguré en juillet dernier, est en bonne voie. On peut espérer que dans quelques mois, il aura une production presque égale à celui de Tlemcen-Ville, le plus actif des établissements de la société.

Pour obtenir un rendement plus élevé de la filature, le travail continu de jour et de nuit a été instauré. La teinturerie, annexe importante de cet établissement, est en voie d'agrandissement.

Comme conséquence de cette nouvelle installation et en raison de la nécessité de produire davantage, la société devra, au printemps prochain, effectuer des achats plus importants de toisons. Il faudra, par suite, un fonds de roulement plus élevé soit pour les stocks, soit pour la fabrication.

D'autre part, le conseil a envisagé depuis un certain temps l'élargissement du cadre des affaires sociales et l'utilité de s'installer en Perse.

En conséquence, sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée a autorisé le conseil à porter le capital social de 3 à 6 millions. Une première tranche de 1.500.000 fr. sera émise immédiatement par la création de 6.000 actions nouvelles de 250 fr. de nominal, émises avec une prime de 40 fr. par titre.

Les anciens actionnaires auront un droit de préférence à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1924)

Les comptes de l'exercice 1923. faisant ressortir un bénéfice net de 353 614 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 25 mars qui a fixé le dividende à 25 francs. L'assemblée extraordinaire du même jour a ratifié l'augmentation du capital de 3 à 4 millions 1/2.

M. SAINT À TLEMCEN
par E. BERLUREAU
(*L'Écho d'Alger*, 13 avril 1924, p. 2, col. 5)

Tlemcen, 12 avril. — Le résident général de Tunisie et madame Saint et sa suite, accompagné du sous-préfet de Tlemcen et de madame Teissier ont visité, samedi après-midi, la ville et la Manufacture de tapis d'Orient.

Ils se sont vivement intéressés à suivre la fabrication des tapis depuis le triage des toisons jusqu'au tissage des tapis. Le résident a exprimé à M. Guéron son admiration et l'a félicité pour l'effort tenace et le succès obtenu dans une industrie appelée à amener la prospérité dans la région et un débouché à la main-d'œuvre féminine.

M. Saint est parti à cinq heures dans le même train que M. Steeg.

Annuaire industriel, 1925 :

TAPIS D'ORIENT (Manufacture de), 30, rue des Bons-Enfants, Paris, 1^{er}. T. Central 17-04. Ad. t. Comprador-Paris. Soc. an. Capital 3.000.000 de fr. Centres de fabrication en Algérie : Alger, Tlemcen, Constantine, Benisaf.
Manufacture de tapis d'Orient. (7-9025).

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
S.A. frse au capital de 4,5 MF.
Siège social : Paris, 27 bis, r. du Louvre
Registre du commerce : Seine, n° 103-807
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1015)

Conseil d'administration
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 3 ans
Idem 1922-1923, sauf disparition de
AUGIER (J.), r. Fouquet, Bolbec ;
Apparition de
LÉVY (Paul), 30, r. du Fbg-Poissonnière, Paris ;
Changement de domicile de
ADÈS (H.), désormais 27 bis, rue du Louvre, Paris.

Commissaires aux comptes
Idem 1922-1923.

Résultats des derniers exercices

| | B é n é f i c e s bruts | Bénéf. nets (r e p o r t compris) | Amortiss. | Réserves | Divid. total | Divid. p a r act. |
|------|----------------------------|--|-----------|-----------|-----------------|-------------------------|
| 1919 | 522.744,55 | 324.205,90 | 29.447,95 | 28.226,35 | 103.530 | 20 |

| | | | | | | |
|------|--------------|------------|------------|-----------|---------|----|
| 1920 | 363.009,45 | 170.416,20 | 26.373,90 | 23.520,75 | 120.000 | 20 |
| 1921 | 407.965,00 | 272.172,10 | 32.578,15 | 16.459,40 | 240.000 | 20 |
| 1922 | 555.788,00 | 317.37,502 | 75.009,95 | 15.868,50 | 266.666 | 20 |
| 1923 | 702.274,80 | 368.151,60 | 153.797,05 | 17.680,75 | 300.000 | 25 |
| 1924 | 919.418,85 | 548.560,15 | 154.963,20 | 26.463,80 | 450.000 | 25 |
| 1925 | 1.014.905,60 | 537.540,05 | 158.431,40 | 25.600,30 | 450.000 | 25 |

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

| ACTIF | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Immeubles | 1.092.057 00 |
| • Tissages | |
| Matériel et mobilier | 676.977 25 |
| Service technique et dessins | 249.650 15 |
| • Filature | |
| Matériel et mobilier | 358.057 55 |
| Loyer d'avance | 15.000 00 |
| Matières premières et tapis | 1.815.695 80 |
| Banquiers | 446.127 30 |
| Caisses | 77.656 70 |
| Divers débiteurs | 849.656 15 |
| | <u>5.880.877 90</u> |
| PASSIF | |
| Capital actions | 4.500.000 00 |
| Réserve légale | 98.352 70 |
| Amortissements | 744.985 15 |
| Report à nouv. de l'ex. précédent | 25.533 90 |
| Bénéf. de l'ex. | 512.006 15 |
| | <u>5.880.877 90</u> |

COMPTE D'EXPLOITATION 1925

| DÉBIT | |
|----------------------------|------------|
| Frais généraux | 344.468 65 |
| Amortissements statutaires | 158.431 40 |

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Report à nouveau de l'ex. précédent | 25.433 90 |
| Bénéf. de l'ex.512.006 15 | |
| | <u>1.040.439 50</u> |
| CRÉDIT | |
| Report à nouv. de l'ex. précédent | 25.533 90 |
| Bénéf. brut de l'ex | 1.014.905 60 |
| | <u>1.040.439 50</u> |

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1927)

Les comptes de l'exercice 1926, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 29 mars, font apparaître un bénéfice net de 787.380 fr., contre 512.005 fr. précédemment.

Le conseil proposera un dividende de 30 fr. par action, sur lequel un acompte de 20 fr. a été payé. Rappelons que, l'an dernier, il avait été distribué un dividende de 25 francs.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 15 mars 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Gustave Descat, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, faisant apparaître, comme nous l'avons annoncé, un bénéfice net de 787.380 fr. 40.

Le dividende a été fixé à 30 fr., sur lesquels un acompte de 20 fr. a déjà été payé.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 10 mars 1928)

Les comptes de l'exercice 1927 qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 29 mars font apparaître un bénéfice brut de 1.198.100 fr. 05. Après déduction des fraie généraux et affectation de 231.818 fr. 30 aux amortissements, le bénéfice net s'établit à 517.769 fr. 90 contre 787.389 fr. 40 précédemment. Compte tenu du reliquat antérieur, le disponible atteint 648.844 francs 45.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 25 fr. par action contre 30 fr. précédemment.

LA FÊTE DE LÀ M.T.O.
(*L'Écho de Tlemcen*, 17 juillet 1928)

La Manufacture de tapis d'Orient a ses titres de noblesse. Il y a un quart de siècle qu'elle s'est installée en Algérie, avec un programme précis : créer une industrie de tapis

comme il en existait en Turquie. Elle a été l'animatrice d'un mouvement qui s'est étendu. Elle a servi de modèle. Ceux qui ont suivi son exemple n'ont pu que marcher sur ses traces.

Elle a conservé cette primauté par sa féconde activité, par l'extension de ses ateliers et le magnifique organisme qu'elle a créé à la Pépinière (laverie, filature, teinturerie et tissage).

Ses premières années ont été très difficiles. La concurrence turque était désastreuse. Ses généreux fondateurs, actionnaires bénévoles, n'avaient pas cherché à faire un placement d'argent fructueux. Leur objectif était de donner un gagne-pain aux fillettes pauvres indigènes et israélites. Les tâtonnements, les mécomptes ont été nombreux. L'incompétence du personnel avait été une pierre d'achoppement. Malgré bien des déboires, on persévéra dans la tâche. À la veille de la guerre, sa production atteignait 14.000 mètres carrés. La M. T. O. était seule [exportatrice de tapis sur la] Métropole.

Au lendemain de l'armistice, les pouvoirs publics se montrèrent plus attentifs à protéger cette jeune industrie. La M.T.O. et les nombreux amis qu'elle compte en France ont pu obtenir les concours nécessaires au Parlement et dans les autres milieux influents pour décider le ministère du Commerce à assurer l'existence de l'industrie du tapis dans l'Afrique française du Nord : Algérie, Maroc et Tunisie. Le tarif douanier concernant les tapis d'Orient a été remanié à trois reprises, en 1921, 1924 et 1928.

La ténacité et l'activité des dirigeants de la M.T.O., la part prépondérante qu'ils ont prise dans l'établissement de ces tarifs les recommandent à la reconnaissance de tous ceux qui fabriquent des tapis, en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

*
* *

Il était utile de marquer par une manifestation symbolique l'œuvre accomplie par la M T O. pendant un quart de siècle. Si les milieux compétents de la Métropole n'ignoraient pas ce que la M.T.O. a fait au bénéfice de l'industrie du tapis, bien des gens, en Algérie, parmi ceux dont c'est le devoir d'encourager les initiatives profitables à la prospérité du pays, y sont restés indifférents. Il y a un an à peine, c'est un souvenir pénible à évoquer, la M.T.O. a été obligée de protester avec véhémence auprès du gouvernement général contre des procédés qui semblaient nettement malveillants.

Quand on écrira un jour l'histoire du développement de l'industrie du tapis en Algérie, on sera obligé de juger sévèrement la partialité des uns, l'indifférence des autres, pour l'œuvre la plus féconde qui ait été tentée dans ce pays, dans cette branche du textile. L'indépendance et la fierté ne sont pas prisés dans certains milieux. Les malins s'y prennent autrement pour se pousser de l'épaule.

*
* *

« La Fête du Métier » c'est le titre sous lequel la M.T.O. a tenu à célébrer son 25^e anniversaire. Elle a eu lieu vendredi dernier dans les jardins de la Filature, de 5 à 8 heures du soir.

Rien n'a manqué à sa réussite.

Le cadre d'abord : ce coin délicieux de la Pépinière, au pied d'un micocoulier centenaire, le héros de la fête — un métier à tapis — était à la place d'honneur paré de verdure et de fleurs. À ses pieds étaient assises trois mignonnes Mauresques habillées de haïks blancs, ceinturées de bleu, de blanc et de rouge ; un grand drapeau tricolore couvrait de son ombre ce spectacle original. Les trois fillettes représentaient comme les prix d'excellence des trois établissements de la M.T.O. à Tlemcen.

Dans le fond du jardin, les ouvrières, au nombre de plus de 400, se trouvaient assises à la manière arabe, parées magnifiquement de leurs plus beaux atours, couvertes de bijoux indigènes. Le coup d'œil était féerique. Il est regrettable qu'une photographie en couleur n'ait pas pu conserver le souvenir de ce petit tableau riche de couleur et de pittoresque.

Tout autour, se trouvaient groupés les invités. Assistance nombreuse et choisie : le maire de Tlemcen, ses adjoints, des conseillers généraux, des délégués financiers, le représentant du sous-préfet absent, le général commandant la subdivision, des officiers, des représentants de la magistrature, du barreau, du corps médical, du commerce, de l'industrie, des banques, des sociétés locales, des dames nombreuses aux fraîches toilettes, tout le personnel au complet de la M.T.O. et leurs familles.

M. Valleur [maire de Tlemcen] — qui avait accepté la présidence d'honneur de cette manifestation — a été accueilli par la *Marseillaise* et sur les dernières notes de l'hymne national, les youyous stridents des petites Mauresques vinrent s'ajouter aux applaudissements de l'assistance.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le programme de cette fête Il a été ponctuellement exécuté.

Le charme exquis et pastoral de l'*Arlésienne*, la langoureuse mélodie de *M^{me} Butterfly*, les rythmes pathétiques et colorés de *Carmen* malgré le brouhaha d'une assemblée de 700 personnes, en plein air, ont causé un vif plaisir aux amateurs de bonne musique.

Des remerciements sont dus à l'orchestre à cordes dont les exécutants, pour la plupart des amateurs, s'étaient mis avec une excellente bonne grâce à la disposition de la M.T.O.

Une mention spéciale pour le numéro du programme intitulé : Hommage au métier : une théorie de jeunes filles — dessinatrices de la M.T.O. — toutes de blanc vêtues, sont venues, aux sons d'un motif simple et grave de *Lohengrin*, apporter des fleurs au métier, héros de la fête et l'une d'entre elles a récité un hommage qui vaut tout un discours.

Nous donnons ci-dessous le texte de cette invocation.

HOMMAGE AU MÉTIER

O métier ! C'est aujourd'hui ta fête, et celle de tous ceux, petits et grands, qui travaillent dans cette chère maison.

Dans ce cadre si charmant de la Pépinière, dans notre bien aimée Tlemcen, ô métier, tu es aujourd'hui à l'honneur.

Regarde quelle nombreuse assemblée se groupe autour de toi.

Compagnon silencieux de travail de nos sœurs mauresques, tu trônes parmi nous, dans une somptueuse parure.

Nous t'apportons des fleurs et une âme sensible à tout le bien que tu as fait à Tlemcen depuis vingt-cinq ans.

Notre pensée reconnaissante doit aller, en ce jour, au groupe d'hommes de la Métropole qui ont pris l'initiative en 1914, de créer cette industrie en vue de soulager la misère des fillettes indigentes.

Ils ont eu surtout le mérite de n'avoir jamais sollicité aucune subvention, aucune récompense pour eux, acceptant même avec philosophie, les manifestations de l'envie et de la méchanceté.

Grâce à toi, ô métier, beaucoup de pauvres enfants ont été arrachées à la dissipation et à la paresse. Elles ont connu par toi la sainte loi du travail, la seule génératrice de bien-être, de paix sociale et de progrès.

O métier, tu es le maître de cette maison. L'activité de tous se dépense pour toi. Toutes les initiatives sont dirigées vers la simple et puissante armature.

La douce laine des brebis de notre pays est nettoyée et lavée ici ; elle est aussi filée et teinte en coloris harmonieux et dans des gammes riches et variées.

Nous n'ignorons rien des dessins aux féeriques arabesques des tapis asiatiques.

Mais le bon goût et l'ingéniosité de notre pays peuvent faire mieux et tous les jours marquent un nouveau progrès dans l'embellissement du décor de nos tapis.

Point par point, ligne à ligne, avec une patience infinie, nos sœurs mauresques tissent de beaux tapis qui portent au dehors le renom de notre chère Algérie.

O ciseaux aux lames tranchantes, vous méritez d'être aussi à l'honneur. Votre cliquetis est doux à l'oreille des ouvrières laborieuses. Entre leurs doigts diligents, vous faites la belle coupe, le beau velours de nos tapis.

Battoirs, au peigne dur, de jeunes poignets vous secouent du matin au soir et vous tassez à coups redoublés la laine souple et soyeuse.

O métier ! tu es générateur de saine activité et tu procures un gagne pain à des centaines d'enfants. Leurs yeux ingénus se tournent vers toi, aujourd'hui, leurs cœurs battent à l'unisson. Nous l'apportons un riche tribut de gratitude.

Laisse nous te dire que nous t'aimons comme nous aimons la chère et grande maison où tu triomphes depuis vingt-cinq ans.

Gloire à toi, ô métier. Longue vie et prospérité à la M. T. O.

*
* *

M. Valleur a demandé à adresser quelques mots à M. Adès, directeur-administrateur de la M. T O Il a eu des paroles fort flatteuses pour cette société et il a donné l'assurance que la municipalité de Tlemcen aurait à cœur d'aider au développement de cette industrie si utile au pays.

M. Adès a remercié M. Valleur et l'assistance de leur présence à cette fête. Il signala ensuite que cette industrie du tapis dans l'Afrique française du Nord était comme une pupille de la nation. Elle n'aurait pas pu exister sans la sollicitude des pouvoirs publics pour la protéger contre la concurrence turque et grecque et les agissements d'une société puissante orientale [Oriental Carpet Manufacturers] dont les prouesses boursières sont connues en France.

M. Adès a ensuite insisté sur le fait suivant : la nécessité d'une fabrication irréprochable pour s'imposer sur le marché français et pour évincer les tapis asiatiques. Il a déploré la tare, la basse qualité d'une grande partie des tapis faits à Tlemcen, par des fabricants sans compétence, tare susceptible, à brève échéance, de frapper de discrédit tous les tapis d'Algérie

*
* *

À l'heure des rafraîchissements, au bruit joyeux des bouchons qui sautaient, les jeunes ouvrières avaient le plaisir de recevoir les cadeaux entassés sur une grande table. Personne ne fut oublié. Toutes sont rentrées chez elles les mains pleines.

Une sauterie couronna cette charmante fête. Tandis que de nombreux couples tournoyaient, on entendait, de loin, le personnel de la société qui, par de nombreux bans, manifestait sa sympathie à ses chefs et, coupe en main, s'associait à la réjouissance générale.

Un délicieux crépuscule marqua la fin de cette simple et exquise cérémonie ; au départ, l'unanimité était absolue. Tous les invités disaient à M. Adès leur grande satisfaction et le plaisir délicat qui leur avait été offert, plaisir où se mêlait tout le

charme de la nature à l'idée généreuse de donner, pendant deux heures, un peu de joie à des enfants dont la vie ordinaire est dépourvue de distractions.

Il est utile de mentionner au bas de ce compte-rendu qu'au cours de l'allocution de M. Valleur, les conseillers indigènes présents à la fête ont manifesté le désir que la question de l'âge de fréquentation des enfants indigènes soit examinée à nouveau, qu'elles soient admises à travailler plus tôt qu'en France puisqu'il n'est pas encore d'école pour elles et qu'un gagne-pain leur est indispensable, alors même qu'elles sont très jeunes.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*Le Journal des finances*, 3 août 1928)

Installée en Algérie depuis 1904, la Manufacture de tapis d'Orient n'y a réellement pris son essor qu'à partir de 1910. Le développement de l'affaire, retardé par la guerre, s'est accéléré depuis 1919, comme en témoignent les augmentations successives du fonds social, qui, en quatre ans (1919-1924), a été porté de 1.500.000 à 4.500.000 fr. Ce fonds social paraît cependant très modeste, si l'on songe à l'importance des installations effectuées : à l'atelier d'Alger, depuis désaffecté, avait déjà été adjoint avant la guerre un second centre à Tlemcen, complété en 1921 par une filature destinée à filer les laines utilisées par les ateliers de tissage ; en 1920, avec l'aide de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, désireuse d'assurer du travail aux femmes de ses travailleurs indigènes, un troisième tissage fut établi à Benisaf. Depuis, de nouveaux centres ont été créés dans d'autres villes, notamment à Constantine, et, plus récemment, la Société a établi des ateliers en Perse, à Ispahan, qui ont commencé à expédier leurs produits à la fin de 1924.

La Manufacture de tapis d'Orient a donc entrepris d'implanter en Algérie une industrie nouvelle, qui semblait destinée à s'y acclimater facilement, car on pouvait y trouver des matières premières et une main-d'œuvre exercée dans des conditions avantageuses. L'expérience paraît avoir réussi, et, actuellement, la production de la société représente les 6/7 des tapis importés d'Algérie dans la Métropole. Au début, les produits étaient livrés à une maison parisienne d'exportation avec laquelle un contrat avait été passé, mais la clientèle s'est considérablement élargie depuis et comprend maintenant la plupart des grands magasins parisiens.

La meilleure preuve du succès remporté par la société est fournie par la comparaison des bénéfices réalisés et des dividendes distribués depuis la guerre :

| | Bénéfice net | Amortiss. et réserves | Dividende |
|------|--------------|-----------------------|-----------|
| 1920 | 170.416 | 62.311 | 20 |
| 1921 | 273.173 | 49.038 | 20 |
| 1922 | 317.372 | 90.878 | 20 |
| 1923 | 353.614 | 171.478 | 25 |
| 1924 | 529.276 | 181.427 | 25 |
| 1925 | 512.606 | 184.031 | 25 |
| 1926 | 787.389 | 291.367 | 30 |

| | | | |
|------|---------|---------|----|
| 1927 | 517.769 | 357.707 | 25 |
|------|---------|---------|----|

On constate que les résultats, particulièrement brillants en 1926. ont été en 1927 assez sérieusement affectés par la crise commerciale, qui a ralenti les ventes et entraîné une accumulation des stocks ; ceux-ci sont en effet passés, d'une année à l'autre, de 1.815.695 fr. à 2.504.506 francs. Pour faire face à cet état de choses momentanément, le conseil a jugé utile de diminuer le dividende. Cette réduction a permis d'effectuer de nouveaux et larges amortissements. Aussi la situation financière apparaît-elle assez satisfaisante pour une entreprise dont le développement ne date que de ces toutes dernières années.

Jusqu'ici l'affaire semble avoir été convenablement menée et, dans cette branche d'activité qui est toujours soumise à certains aléas (variations des cours de matières premières, concurrence étrangère, conditions économiques générales), elle paraît avoir réussi à s'assurer une situation stable et solide. Si l'on ajoute que, malgré la réduction du dividende à 25 francs, le rendement brut du titre sur la base du cours de 330 francs est encore très intéressant (7,5 % environ), on peut penser que l'action Tapis d'Orient, dont on ne saurait évidemment attendre de larges mouvements, son marché étant assez étroit et peu actif, constitue néanmoins un placement d'appoint.

L'INDUSTRIE TLEMCÉNIENNE DU TAPIS
De la loyauté industrielle et commerciale
(*L'Écho de Tlemcen*, 11 septembre 1928)

Le développement de l'industrie du tapis dans notre ville marque un progrès notable dont nous nous réjouissons.

Plusieurs de nos amis, qui viennent de passer leurs vacances en France, nous ont témoigné de la réputation tous les jours plus étendue que les tapis de Tlemcen ont acquis sur les marchés de la métropole.

Nous avons déjà eu l'occasion de publier dans nos colonnes plusieurs articles sur cette industrie.

Introduite dans notre pays de longue date, elle a subi, à un moment donné, une période de régression, mais le travail et le tissage de la laine et du tapis n'ont jamais cessé de rester en honneur chez nous.

L'établissement le plus important d'une des maisons [M.T.O.] qui se livre à cette industrie dans notre ville, remonte à un quart de siècle. Mais c'est surtout après la guerre que la fabrication rationnelle des tapis a pris son grand élan, de manière à supplanter en partie les importations de l'étranger.

Nous comptons aujourd'hui à Tlemcen un nombre toujours croissant d'ateliers.

Notre ville reçoit depuis plusieurs saisons la visite des principaux acheteurs des grands magasins de Paris et de la Métropole. Ils viennent soit faire des achats sur stock, soit passer des commandes à livrer.

Il en résulte pour notre cité une réelle prospérité et un gagne-pain de plus en plus assuré pour la main-d'œuvre indigène.

Nous ne pourrions que nous en réjouir si chaque médaille ne comportait son revers.

Et de même que nous avons eu l'occasion d'insister, dans l'intérêt de cette industrie régionale, sur l'avantage qu'il y aurait, pour nos fabricants, d'améliorer la qualité de leur production, de même nous ne saurions assez leur conseiller aujourd'hui la loyauté que leur titre d'industriel français exige dans les relations qu'ils peuvent avoir, soit avec le haut commerce, soit avec le personnel, ou leurs concurrents.

Nous nous permettons d'exposer ici quelques remarques, inspirées par le souci toujours constant de l'intérêt général, qui parviennent à notre connaissance sur certaines façons de procéder d' « industriels » du tapis.

*
* *

Surpris par les difficultés d'une branche dans laquelle ils se sont lancés, sans faculté aucune, quelques-uns d'entre eux ont recours à des moyens peu scrupuleux.

L'un a quelques mégères à son service. Elles se postent au coin des rues. Elles courent dans les maisons arabes. Elles ont pour mission (et par quels moyens simplistes) de détourner la main-d'œuvre travaillant dans les autres ateliers. Un autre a opéré lui-même, dans la rue, la canne à la main, cognant sur les petites Mauresques qui s'étaient défendues contre les sollicitations de ses rabatteuses.

Un autre attire chez lui un jeune employé, et toutes portes closes, l'invite, moyennant finances, à voler les dessins d'un autre fabricant.

Un dernier cherche à se procurer par la fraude des gammes de couleurs servant chez des concurrents.

Chercher, par de tels moyens, à profiter de la peine, des études, du travail des autres, c'est non seulement une tricherie, c'est pure malhonnêteté. Ce n'est pas ainsi qu'on crée des entreprises durables et sérieuses.

Dans l'intérêt même de l'industrie du tapis, élément intéressant pour la prospérité de notre ville, il est nécessaire que ce scandale cesse.

Mettez vous à la place du fabricant qui sent la trahison rôder autour de sa maison. Il se trouvera obligé d'improviser une sorte de police secrète chez lui et il sera entraîné à suspecter tous ses employés. C'est là encore la source de nouvelles victimes.

Jusqu'à ce jour, les industriels lésés ont montré une certaine répugnance à soulever des incidents, mais il pourrait se faire qu'à bout de patience, ils réagissent sérieusement et sollicitent la protection de la loi qui leur est due et le dédommagement des préjudices subis.

*
* *

Ces lignes devraient servir d'avertissement à ces industriels du tapis.

Leur jeu est découvert, ils s'exposent maintenant à la réprobation publique.

Ils devraient comprendre que notre industrie naissante a besoin d'une enfance sans tâche pour arriver à son plein développement et que devant une cause aussi belle, la loyauté devrait régir tous les actes de nos industriels.

L'INDUSTRIE DU TAPIS
(*L'Écho de Tlemcen*, 18 septembre 1928)

Tlemcen, le 15 septembre 1928.

Monsieur le directeur de *L'Écho de Tlemcen*,

En réponse aux articles parus dans votre journal du 12 juillet et du 11 septembre courant, concernant l'industrie tlemcénienne du tapis, nous vous prions de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro, et conformément à la loi, la réponse suivante :

« À l'occasion de la fête du métier à la M.T. O., l'auteur de l'article du 12 juillet déclare que Monsieur Adès a déploré les tares, basse qualité d'une grande partie des tapis fabriqués à Tlemcen.

S'il est d'usage, pour un commerçant ou industriel, de vanter la qualité de ses produits, voire même de les déclarer supérieurs à ceux de ses concurrents, cela ne signifie pas que les produits des autres commerçants ou industriels sont de mauvaise qualité : cela constitue, à notre avis, un acte déloyal, malhonnête.

Nous protestons contre de semblables procédés qui n'ont d'autre but que de jeter le discrédit sur les produits des concurrents gênants, et nuire à leur commerce.

L'auteur de l'article du 11 courant, le même sans doute, prétend que les nouveaux industriels, surpris par les difficultés d'une branche dans laquelle il se sont lancés sans faculté aucune, ont recours à des moyens peu scrupuleux.

Nous sommes les premiers à condamner de pareils procédés si vraiment ils existent, mais, étant étrangers à de pareils agissements, nous n'admettons pas que les soi-disant victimes de ces dits agissements ne s'adressent pas à la justice plutôt qu'à la presse, laissant ainsi suspecter d'honnêtes commerçants.

Quant au manque de facultés des soi-disant nouveaux industriels du tapis, vos amis eux-mêmes font table rase de vos accusations et vous en donnent un démenti formel. Plusieurs d'entre eux, dites vous, rentrant de France, vous ont fait part de la renommée de jour en jour toujours plus grande que prennent les tapis de Tlemcen sur les marchés de la Métropole.

Qu'est ce qui fait la renommée d'un produit ?

La qualité d'abord et la modicité du prix par rapport à la qualité.

Si les tapis de Tlemcen prennent chaque jour une renommée toujours plus grande, c'est qu'ils remplissent, sans nul doute, les conditions de qualité et de prix, ce qui est tout à l'honneur des nouveaux fabricants qui ne sont pas aussi dépourvus de facultés que vous voudriez le faire croire.

Permettez-nous de vous faire remarquer que la théorie ne suffit toujours pas ; c'est l'action qui réalise et il n'a pas fallu aux nouveaux fabricants un quart de siècle pour se montrer à la hauteur de leur tâche.

Vous nous conseillez également de nous conduire en commerçants français : sachez, Monsieur, que notre conduite commerciale est au-dessus de tout soupçon, et nous n'accepterons jamais de semblables conseils de gens qui, sous le couvert de l'anonymat, sans oser citer des noms, ne cherchent qu'à jeter la suspicion sur d'honnêtes gens.

Est-ce donc déloyal que d'aller dans les maisons arabes demander aux parents de nous confier les fillettes en âge de travailler ? Ne sommes-nous pas aussi en droit que vous de pratiquer la même industrie ?

En agissant ainsi, nous ne faisons que nous conformer aux lois françaises, et aux usages introduits à Tlemcen par nos devanciers.

Ce qui est déloyal, Monsieur, c'est de vous voir traiter de mégères, de malheureuses veuves, pour la plupart au déclin de la vie, sans soutien ni défense, qui n'ont qu'un tort à vos yeux : d'aller travailler chez des concurrents.

Quant au racolage aux coins des rues, leurs auteurs sont connus, inutile de citer les noms, tous ceux qui travaillent dans l'industrie du tapis les connaissent et nous n'espérons pas en être jamais réduits à de telles pratiques, malgré l'augmentation continue du nombre de nos métiers.

Votre mauvaise humeur qui vous pousse à écrire de semblables articles, indignes d'un Français dont vous ne pouvez sans doute pas revendiquer le titre, n'a qu'un but réel, le voici :

Vous débarrasser par n'importe quel moyen d'une concurrence de jour en jour plus gênante pour ramener dans vos ateliers les ouvrières qui, chaque jour, les désertent pour aller travailler chez des concurrents chez qui elles trouvent, non des mégères, mais l'affection maternelle des surveillantes et la tolérance nécessaire à leur jeune âge.

Pour arriver à vos fins, tous les moyens vous paraissent bons, mais n'oubliez pas que nous en avons assez de ces pratiques odieuses et si de pareils faits se renouvellent, nous nous verrons dans l'obligation d'en poursuivre le ou les auteurs devant la juridiction compétente.

KAFA Boucif, rue de la Paix.
Ali BABA Ahmed, rue de l'Huilerie.
Djelloul HADJ SLIMANE, rue Eugène-Étienne.
CHAFHI Mohamed, 6, rue de Paris.
LAMOULY Ferdinand, rue Haédo.
DIABY Abdelkrim, rue de Paris.
Mehamed GAOER, rue de Mascara.
MELIANI Mohamed, routé de l'Abattoir.

N. D. L. R. — Nous avons toujours considéré pour notre région l'industrie du tapis comme une industrie d'intérêt général où, naissante, elle a déjà rendu les meilleurs services.

Nous avons cru pouvoir aider cette industrie en nous intéressant à sa marche progressive et, depuis longtemps, nous avons mis notre sollicitude à servir les industriels du tapis, soit en leur prodiguant des conseils, soit en faisant connaître au public les efforts constants et louables qu'ils faisaient, pour le succès de leur entreprise et pour le bien de Tlemcen.

Tous les articles parus dans notre journal, appuyés sur une documentation précise, n'ont été inspirés que par le seul souci de l'intérêt de tous.

Nous avons, il est vrai, fait paraître aussi un compte-rendu de fête donnée dans une manufacture, mais il ne fut cité dans ce compte-rendu que des noms et des discours. Cela ne pouvait engager le journal.

Dans la lettre que nous recevons au moment de mettre sous presse, et que notre impartialité nous oblige à présenter *in extenso*, nos intentions sont à ce point mal comprises que l'on donne à notre initiative l'apparence d'une simple question de boutiques et que l'on va jusqu'à compromettre des personnalités.

Qu'il nous soit permis de le regretter.

L'INDUSTRIE TLEMCÉNIENNE DU TAPIS
(*L'Écho de Tlemcen*, 25 septembre 1928)

Tlemcen, le 19 septembre 1928.

Monsieur le directeur de *L'Écho de Tlemcen*,

En réponse à vos articles sur l'industrie du tapis à Tlemcen, plusieurs fabricants de notre ville vous ont adressé une lettre que vous avez publiée dans votre numéro d'hier.

Il y est fait nettement allusion à mon beau-frère, M Adès.

En l'absence de ce dernier — depuis deux mois à Paris — et la missive en question méritant une réponse immédiate, vous trouverez équitable, Monsieur le directeur, que je la fasse en ses lieu et place.

Je suis persuadé qu'il ne me désapprouvera pas. D'ailleurs, je m'empresse de déclarer que je prends personnellement les responsabilités pouvant découler des lignes qui vont suivre.

In fine de l'article publié mardi dernier, vous exprimiez le regret que vous éprouviez de voir une discussion, ouverte par vous dans un but d'intérêt général, tourner en querelle de boutique.

Vous avez raison, mais du moment que les signataires l'ont pris sur ce ton, vos lecteurs jugeront si c'est en boutiquier couard et intéressé que je réponds.

*
* *

Avec une modestie de bon aloi, qui sera leur meilleure parure, ces messieurs s'attribuent le mérite d'avoir établi, en peu de temps, la réputation des tapis de Tlemcen sur le marché de la Métropole. Et, s'adressant indirectement, mais très clairement à M. Adès, ils lui disent en somme : « Vous n'êtes qu'un jaloux, et, au fond, un incapable ; notre concurrence vous gêne et vous ne savez comment nous atteindre dans nos intérêts et notre réputation. Mais nous vous ferons bien sentir nos capacités et vous verrez de quel bois nous nous chauffons ! ...»

M. Adès sourira, et il aura plus raison que moi de se contenter d'un haussement d'épaules.

J'aime les faits et les réponses directes. Et après avoir proclamé que le soleil luit pour tous — ce qui est un peu trop général — je préciserai :

D'abord à Kafa Boucif :

Il y a cinq à six mois, M. Adès et moi-même, avons conduit dans votre boutique nos propres clients. Nous avons insisté auprès d'eux pour qu'ils fassent un essai de votre marchandise ; nous vous avons fait vendre quelques centaines de mètres carrés de vos tapis à chacune des trois maisons de Paris auprès desquelles nous vous introduisons.

Nous avons procédé de la même manière — c'est la nôtre — avec plusieurs artisans consciencieux et capables de notre ville, uniquement dans le but d'intensifier l'importance du marché et d'étendre la clientèle des fabricants de Tlemcen.

Sont-ce là les procédés de jaloux ? le fait de personnes que vous gênez et qui craignent votre concurrence ?

Connaissez-vous beaucoup de collègues qui agissent de la sorte ?

Eh bien ! quand on a bénéficié de cette aide et qu'on s'inscrit en tête de liste pour lancer la pierre à des gens qui vous ont rendu service de la manière la plus bénévole, on mérite un qualificatif !

M. Adès et moi — qui sommes tous deux Français, M. Kafa Boucif — nous vous disons en bon français, accessible à tous ceux qui le causent : agir de la sorte, c'est se conduire comme un mufle !

*
* *

À M. Lamouly Ferdinand je dirai :

Il y a dix huit mois, à peine, vous étiez, de votre état, maréchal ferrant, si je ne me trompe. Il n'y a pas de sot métier et je respecte toutes les professions. Je vous assure que je n'apporte aucun préjugé en la matière. Mais, tout de même, n'importe qui, autour de vous, vous dira que la contemplation des sabots et des croupes des mulets et autres animaux ne constitue précisément pas une initiation aux arts décoratifs ! ...

Vous avez certes le droit, comme tout le monde, de vous établir fabricant de tapis ou marchand de cacahouètes si cela vous fait plaisir. Encore une fois il n'y a pas de sot métier.

Mais, s'attribuer le mérite d'avoir assuré, en quelques mois d'établissement, la réputation d'une industrie, alors que d'autres y triment depuis un quart de siècle, c'est une tarasconnade que même le fait d'habiter plus au sud que l'extrême midi et d'avoir comme éminents collaborateurs, les célèbres Mohamed Gaouar, Ali Baba Ahmed et d'autres artistes de même lignée n'excuse pas totalement ! ...

Avouez que vous exagérez un peu M. Lamouly !

Vous protestiez dans votre lettre au directeur de l'*Écho de Tlemcen* de compter parmi ceux qui emploient les procédés irréguliers signalés dans l'article paru dans ce journal à la date du 11 septembre.

Faut-il vous rafraîchir la mémoire ? Un coup d'œil autour de vous vous suffirait pour vous rendre compte de quelles dépouilles vos fastes sont faites. Nos restes vous suffisent : Grand bien vous fasse ! Mais le ver est dans le fruit et nous connaissons la dose d'huile de ricin qu'il faut avaler pour rejeter certains ténias ! Un jour ou l'autre vous l'avalerez comme nous, allez ! ...

L'article en question souligne des abus flagrants. Je puis, en ce qui me concerne, apporter à sa documentation des faits précis.

N'est-ce pas vous M. Lamouly, qui, la canne à la main, accompagné de quelques unes de celles que l'on a désigné de mégères et je n'imagine pas que l'on visait des pauvres veuves au déclin de l'âge ! — n'est-ce pas vous, dis-je, qui, la canne à la main, étiez posté, pour poursuivre et battre des ouvrières ? Elles ont d'ailleurs porté plainte : nul ne l'ignore.

Il y a à peine trois semaines, un de nos employés était invité par un collègue à dérober chez nous gammes et dessins et à les lui apporter contre bonne rétribution. Ce garçon, honnêtement, est venu de suite nous le dire. J'ai écrit à ce Monsieur ce qu'il y avait lieu de lui dire et lui ai fait remettre ma réponse en mains propres par l'employé même qu'il incitait aux détournements.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne figure pas dans la liste des signataires.

Ce sont là des faits qui tombent vite dans la notoriété publique et vous n'ignorez pas plus que moi, qu'entre professionnels, tout se sait.

Que le journaliste — dont le métier est d'être informé et aussi d'être un peu moraliste — relève ce qu'il y a de vilain dans ces procédés et les condamne, je ne m'en offusque nullement.

Quant il dit des vérités, je prends la part qui peut me revenir sans fausse honte. Mais je fais de mon mieux pour ne jamais avoir droit à participer aux distributions qu'il peut être appelé à faire. Il n'y a que ceux qui se sentent morveux qui se mouchent !

*
* *

Je ne connais même pas de nom les autres fabricants qui ont signé la lettre menaçant M. Adès de le traîner devant la « juridiction compétente ». Mais je puis les tranquilliser tous ; M. Adès attend avec beaucoup de sérénité qu'on le traduise devant les juges. Ce n'est pas un homme à se dérober quand il encourt des responsabilités.

Il n'est pas homme à faire du tort à qui que ce soit. Tous ceux qui le fréquentent — même ses ennemis les plus sournois — connaissent son désintéressement et reconnaissent la passion qu'il apporte à assurer le développement et la prospérité de l'industrie du tapis en Algérie en général et à Tlemcen en particulier, tout en assurant les intérêts de la M.T.O.

Cette industrie est un peu sa création, il y a consacré les millions que ses amis lui ont confiés. Il a fait plus et mieux : il y a consacré toute son énergie, toute sa vitalité, toutes ses facultés de cœur et d'esprit ! Je n'obéis pas à une vulgaire et facile tendance en faisant le panégyrique de mon beau-frère. Mais je sais qu'un génie bilieux, haineux, et sournois s'emploie à circonvier nos collègues... Je sais, dis-je, qu'un philistin félon essaie de déverser sa bave sur l'œuvre de M. Adès : il s'y cassera les dents ! Il ne tardera d'ailleurs pas à être démasqué et cloué au pilori qu'il mérite.

Je m'excuse, Monsieur le directeur, d'avoir abusé de l'hospitalité de vos colonnes. J'ai pris ma dose une fois pour toutes et ne vous dérangerai plus.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. GUÉRON.

L'INDUSTRIE TLEMCÉNIENNE DU TAPIS
(*L'Écho de Tlemcen*, 2 octobre 1928)

Tlemcen, le 28 septembre 1928

Monsieur le directeur de *l'Écho de Tlemcen*

Nous vous prions de bien vouloir insérer les réponses suivantes :

Monsieur Guéron,

En réponse à vos précédentes attaques, nous nous étions dispensés par courtoisie de citer des noms. Nous nous étions bornés à réfuter les insinuations malveillantes et mensongères que vous aviez émis à notre encontre.

Vous avez cru nécessaire, Monsieur, d'étaler au grand jour votre venimeuse bave que la concurrence actuelle vous fait déverser sur tous vos honnêtes concurrents.

Vous avez fouillé dans mon passé pour chercher à me diminuer aux yeux du public, en déclarant qu'il y a à peine dix huit mois, j'exerçais la profession de maréchal-ferrant.

Je n'ai rien à renier de mon passé.

Vous ignorez sans doute, Monsieur, ce qu'il y a de dignité à exercer un métier que l'on sait et que l'on aime.

Je m'honore, en effet, d'avoir exercé cette profession dans l'armée que j'ai quittée le 10 janvier 1928 après 25 ans de services, 30 campagnes, dont 9 sur le front français.

Cela, Monsieur, tout le monde le sait à Tlemcen et si c'est tout ce que vous avez pu trouver pour me rédiculariser [*sic*], je constate que votre imagination est bien pauvre, ou ma conduite bien inattaquable.

Toutefois, je suis d'accord avec vous pour reconnaître que ce n'est pas en caressant les croupes des mulets ni en contemplant les pieds des chevaux que l'on acquiert des connaissances en arts décoratifs.

Mais croyez-vous alors, Monsieur, que le métier de vendeur de graines de courges et de pastèques dans les rues d'Andrinople prépare mieux à devenir grand maître de ces mêmes arts décoratifs ?

Avez-vous compris Monsieur Guéron ?

Je n'ai pas la prétention comme vous et votre beau-frère, Monsieur Adès, de m'attribuer tous les mérites ni d'avoir des connaissances très étendues sur l'industrie du tapis.

En réfutant vos critiques, j'ai tout simplement [tenu] à démontrer aux lecteurs de *l'Écho de Tlemcen* les contradictions qui existent entre les critiques de Monsieur Adès et la renommée de jour en jour plus grande que prennent les tapis de Tlemcen sur les marchés de la métropole et confirmés par vous dans un de vos précédents articles.

Je n'ai nullement fait allusion à nos produits : nos acheteurs, qui sont en même temps les vôtres et que vous n'avez pas eu la peine d'emmener chez nous, en connaissent suffisamment la valeur, d'où, sans doute, votre mauvaise humeur et votre dépit.

Vous en conviendrez donc, Monsieur, qu'avec vos soi-disants restes, un ancien maréchal-ferrant fait encore de bons plats, au point que certains les préfèrent à ceux que vous fabriquez en techniciens consommés.

Je ne veux pas abuser plus longtemps de la patience des lecteurs du journal en réfutant vos autres calomnies. On me connaît suffisamment à Tlemcen pour me savoir incapable de battre une fillette et, mieux que quiconque, vous connaissez certainement l'instigateur de cette plainte et le sort qui lui a été réservé.

Pour arriver à vos fins, tous les moyens vous sont bons, calomnies, mensonges, injures, dont vous vous glorifiez avoir pris votre dose, sont bien dignes de vous.

En déclarant par la voie de la presse que les nouveaux industriels du tapis n'ont aucune capacité, que leurs produits sont tarés et de mauvaise qualité, vous n'avez eu qu'un but intéressé :

Jeter le discrédit sur le tapis fabriqué par les indigènes de Tlemcen, empocher le développement de cette industrie naissante parmi votre laborieuse population, et conserver pour voire maison une main d'œuvre qui devient de jour en jour plus rare.

Si vous appelez cela vous conduire en commerçant français, vous connaissez bien peu la moralité du vrai Français dont vous avez peut être obtenu le titre mais dont vous ignorez totalement la loyauté, et les indigènes qui ont fait la fortune de votre maison sauront désormais à quoi s'en tenir sur vos sentiments à leur égard.

Agréez, Monsieur, etc.

F. LAMOULY.

*

* *

Sur un ton que vous voudriez hautain et blessant, vous avez répondu à l'article où mes collègues et moi, avec ma signature en tête, nous nous sommes permis de discuter courtoisement les mœurs singulières, que, nouveau venu, vous avez essayé d'introduire dans l'industrie du tapis à Tlemcen.

Vous nous avez répondu par des injures. Je ne prendrai pas, moi, la peine de vous traiter de mufle car, je n'ai pas l'habitude de remplacer les arguments par des injures. Je me contenterais pour le moment, tout en continuant à croire que vous n'êtes qu'un métèque qui ignore tout de la politesse française, de vous dire que vous avez commis sciemment une inexactitude en affirmant que vous m'avez fait vendre des centaines de mètres de tapis à chacune des trois maisons de Paris auprès desquelles vous m'auriez introduit. Or, vous savez pertinemment, et j'offre d'en faire la preuve auprès des gens de bonne foi, que j'étais, depuis longtemps, le fournisseur de ces maisons ; lorsque vous vîntes un jour accompagner dans mon magasin un de leurs représentants, c'était malgré vous, car il s'agissait d'un article que vous ne savez fabriquer Aussi bien, c'est là que le bât vous blesse, ne trouvant pas de bambal chez vous, le client vient tout naturellement chez moi.

Vous avez voulu l'accompagner et je ne vous en sais aucun gré parce que vous n'avez eu aucun mérite à le faire.

Après cela, j'espère que vous retirerez le qualificatif dont vous m'avez gratifié, sinon je suis en droit de dire que vous n'êtes qu'un...

non, vous ne mériterez même pas la peine de vous donner un qualificatif quelconque ni même d'entendre vos grossièretés.

KAFA Boucif.

N. D. L. R. — Notre impartialité nous a fait un devoir d'insérer les réponses ci-dessus, à l'article paru dans notre dernier numéro comme nous l'avons fait pour toutes les autres.

L'*Écho de Tlemcen* n'ayant en vue que l'intérêt général et ayant cru devoir donner, tout simplement des conseils dont pourraient profiter les industriels du tapis, déclare vouloir rester en dehors de toutes polémiques et questions de personnes.

Il considère dès lors, en ce qui le concerne, l'incident comme définitivement clos.

(*Le Journal des débats*, 13 mars 1929)

Bien que le bénéfice de l'exercice 1928 soit une légère régression par rapport à celui de 1927, qui ressortait à 517.769 francs, on annonce que le maintien du dividende à 25 francs brut sera proposé à l'assemblée du 24 mars.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 24 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant pas un bénéfice net de 243.257 francs. Le dividende a été fixé à 20 francs par action, payable le 15 mai.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant apparaître un bénéfice brut de 465.959 fr. 70 et un somme disponible de 118.390 fr. 55 qui a été intégralement affecté aux amortissements. Il a été, en outre, prélevé, sur le report antérieur de 41 398 fr. 95, une somme de 43.533 fr. pour ramener à 1 fr. le poste matériel et mobilier de tissage, et il a été reporté à nouveau 865 fr. 95.

MM. Klibansky, Adès et Guéron. administrateurs sortants, ont été réélus.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 10 mars 1933)

L'exercice 1932, dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 27 mars, se solde, comme le précédent, sans bénéfices ni pertes.

MANUFACTURE DE TAPIS d'ORIENT
(*Le Temps*, 28 mars 1933)

L'excédent de bénéfice de l'exercice 1932 ne s'élève qu'à 3.645 francs, comprennent 865 francs de report antérieur, au lieu d'un solde créditeur de 192.789 francs pour l'exercice 1931. Cet excédent a été affecté avant bilan aux amortissements. Les comptes ont été approuvés par l'assemblée du 27 mars.

NÉCROLOGIE
Henri Adès
(*Le Temps*, 31 octobre 1933)

On annonce avec regret la mort de M. Henri Adès, administrateur-directeur de la Manufacture de tapis d'Orient. Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

TLEMCEN
LA MORT DE M. ADÈS
(*L'Écho d'Alger*, 2 novembre 1933, p. 7, col. 5)

Nous avons appris avec stupeur, lundi dernier, le décès de notre excellent ami M. Adès, survenu à Paris.

Cette nouvelle a semé à Tlemcen une profonde consternation. M. Adès, parmi nous depuis une dizaine d'années, était connu et estimé de tous. D'un caractère affable et simple, d'une culture spirituelle étendue, d'une érudition littéraire remarquable, causeur distingué et séduisant, il s'attira, dès son arrivée dans notre ville, la sympathie, l'admiration et le respect de tous.

M. Adès s'intéressait vivement à l'éducation de notre jeunesse. Son action et son influence ont été grandes sur le développement de nos groupements intellectuels guidés affectueusement par lui, et gardant l'empreinte de son esprit distingué et de ses nobles sentiments.

Et ceux, nombreux, qui se pressaient à ces belles conférences, ceux qui n'entendront plus sa voix persuasive évoquer les grands hommes et développer les grandes et généreuses idées, ceux-là surtout mesurent le vide qu'il laisse à Tlemcen.

M. Adès était directeur de la manufacture de tapis d'Orient. À ce titre aussi nous lui devons de la reconnaissance, car il fut le premier à installer des manufactures de tapis d'une façon moderne, et sur une grande échelle, aussi bien à Tlemcen qu'en de nombreuses villes d'Algérie, donnant ainsi à cette industrie une impulsion nouvelle qui lui a ouvert des débouchés dans les pays les plus reculés, et procure à notre population indigène un travail régulier.

Nous prions M^{me} veuve Adès, M^{me} et M. Guéron, de Paris ; M. Guéron fils ; M^{me} et M. Politi, de Tlemcen, et M. Brasseur Léon, d'Hispanhan, d'agréer nos condoléances émues et attristées.

TLEMCEN
NAISSANCE
(*L'Écho d'Alger*, 30 déc. 1933, P. 11, col. 1)

M^{me} et M. Politi, de la manufacture des Tapis d'Orient, ont eu la joie de recevoir leur second bébé, un joufflu poupon à qui a été donné le doux prénom de Henri.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1934 présentant une perte de 534.218 francs.

L'assemblée a réélu MM. Lucien et Paul Lévy, administrateurs sortants, et nommé, en la même qualité, M. Max Bernstein. Elle a enregistré la mort, survenue en octobre 1933, de M. Henri Adès, directeur-administrateur, et son remplacement dans ces fonctions par

M. Lazare Guéron, qui a reçu de l'assemblée l'autorisation de traiter au nom de la société.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 accusant une perte de 325.807 fr., à laquelle s'ajoute celle de l'exercice précédent, soit 534.218 francs.

MM. Georges Meyer et L. Klibansky, administrateurs sortants, ont été réélus.

FIANÇAILES
Clotilde Calary de Lamazière
Gabriel Descat
(*L'Écho de Paris*, 8 février 1936)

Nous apprenons les fiançailles de M^{lle} Clotilde Calary de Lamazière, fille du baron Calary de Lamazière, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et de la baronne, née Frossard, avec M. Gabriel Descat, fils de M. Gustave Descat, chevalier de la Légion d'honneur, et de M^{me}, née Vincent, décédée.

NÉCROLOGIE
Max Bornstein
(*Le Temps*, 17 février 1936)

Les obsèques de M. Max Bornstein, directeur administrateur de la Manufacture de tapis d'Orient, ont eu lieu dans la stricte intimité.

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 26 mars 1936)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 93.465 fr. qui a été affecté à due concurrence à l'amortissement des pertes des exercices antérieurs.

Une assemblée extraordinaire qui devait avoir lieu ensuite a été reportée, faute de quorum, à une date ultérieure.

À propos des tapis marocains
Une lettre de M. Prosper Ricard
par Ch. de J.
(*L'Écho d'Alger*, 13 avril 1936, p. 6, col. 3)

Parlant ici du différend qui oppose actuellement les fabricants de tapis algériens et les industriels métropolitains qui se plaignent de la concurrence que leur fait l'Algérie,

assurent-ils, nous avons exposé l'opinion de M. Guéron, administrateur de la Manufacture de tapis d'Orient. Celui-ci a précisé pour le public algérien, on s'en souvient, les données du problème, l'inconvenance des prétentions métropolitaines et, en présence d'une standardisation éventuelle du tapis algérien demandée par la métropole, les principes que cette standardisation devra respecter pour sauvegarder les intérêts algériens.

Nous aurions pu, à bon droit, nous attendre à une protestation des consortiums textiles métropolitains. Mais il se trouve que c'est M. Prosper Ricard, ancien directeur des Arts indigènes au Maroc qui, incidemment nommé dans cet article à propos de la codification qu'il a faite du tapis marocain, croit son œuvre méconnue et nous l'expose. Au vrai, il déborde largement du terrain et répond à des points qui ne le concernaient pas. Nous avons uniquement dit que la réglementation qu'il a instituée un frein pour l'exportation marocaine.

M. Ricard nous assure que le tapis marocain n'est pas standardisé et que le corpus des tapis marocains « au lieu d'en fixer les traits, a eu pour effet. d'en susciter le développement.

Pa cela même, nous écrit M. Ricard, la fabrication actuelle s'est conformée à la tradition sans laquelle rien de solide ne peut exister, sur laquelle elle a établi de nouvelles assises et d'où elle s'engage vers d'autres destinées, conservant, quoi qu'on puisse prétendre, toute sa souplesse, sa spontanéité, sa vitalité.

La preuve en est que, sauvée d'une déchéance qui faillit lui être fatale, sa production, d'à peine 20.000 mètres carrés qu'elle était en 1920, s'est approchée de 80.000 mètres carrés en 1934 ainsi qu'en 1935, quadruplant donc son rendement en quinze ans, décuplant ce dernier en qualité — la sécurité et l'avenir sont là seulement — lui donnant un essor sans précédent, voisin de celui du tapis algérien qui est pourtant l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et des efforts de l'initiative privée depuis près d'un demi-siècle. »

Nul n'a contesté la valeur du tapis marocain. ni qu'il soit recherché dans la métropole ou ailleurs. Ce que l'on a souhaité, c'est qu'à côté d'un tapis de qualité comme l'actuel tapis marocain garanti et estampillé, puisse vivre une industrie secondaire, celle du tapis inférieur et bon marché qui sera toujours seul à la portée d'une partie de la clientèle métropolitaine. L'Algérie, estime que cette industrie secondaire assure l'existence d'une population intéressante envers laquelle elle a ses devoirs.

DEUILS

Gustave Descat
(*Le Figaro*, 22 mars 1937)

On nous annonce la mort de M. Gustave Descat, chevalier de la Légion d'honneur, industriel à Amiens. Les obsèques auront lieu demain mardi 23 mars, à dix heures trente en l'église Saint-Martin. Réunion à la chapelle de Catéchisme, rue Creton. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Annuaire industriel, 1938 :

TAPIS d'ORIENT (Manufacture de), 27 bis, r. du Louvre, Paris, 2^e. T. Cent. 17-04. Ad. t. Taporient-Paris. Soc. an. au cap. de 4 millions 500.000 francs. Centres de fabrication en Algérie : Tlemcen, Constantine, Benisaf.

Manufacture de tapis d'Orient. (7-9925).

Manufacture de tapis d'Orient
(*La Journée industrielle*, 14 mars 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 10 mars, a approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant par un bénéfice net d 148.588 fr., non compris le report antérieur de 8.614 fr.

Le dividende a été fixé à 10 fr. brut par action, payable à partir du 20 octobre prochain. Un reliquat de 5.773 fr. a été reporté à nouveau.

« À LA M.T.O. »
(*L'Écho d'Alger*, 10 juillet 1939, p. 6, col. 2)

Samedi 1^{er} juillet a été inaugurée à Tlemcen la première usine de tissage mécanique d'Algérie fondée par la Manufacture de tapis d'Orient à côté de sa filature et de son atelier de tapis

Cette solennité, qui réunissait les autorités et l'élite de la ville, eut lieu sous la présidence de M. l'intendant général de 1^{re} classe Cahuzac, directeur de l'Intendance du XIX^e corps d'armée.

La nouvelle usine qui réunit une filature, un tissage et des ateliers d'apprêts emploie dès maintenant une main-d'œuvre spécialisée de 80 personnes ; l'établissement de la Manufacture de tapis d'Orient tout entier fait travailler 600 ouvriers et ouvrières recrutés pour la plupart dans la main-d'œuvre indigène.

Les personnalités présentes visitèrent l'usine et suivirent avec intérêt le travail de la laine par les machines perfectionnées qui la transforment en chaudes draperies.

À l'issue de cette visite, les invités se réunirent à une table dressée dans le jardin de l'usine où se trouvait rassemblé tout le personnel.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE
DE TEXTILES ORANAISE (M.T.O.)
S.A., 31 décembre 1941

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE DE TEXTILES ORANAISE
(M.T.O.)

(L'Information financière, économique et politique, 2 mars 1950)

L'augmentation du capital de 160 à -480 millions par incorporation de réserves sera proposée à une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 11 mars. Cette opération sera réalisée par élévation de 500 à 1.000 fr. de la valeur nominale des actions et distribution 160.000 actions gratuites de 1.000 (1 pour 2 anciennes).

Par ailleurs, le conseil demandera les pouvoirs en vue de porter le fonds social, en une ou plusieurs fois, à 600 millions par émission d'actions contre espèces.

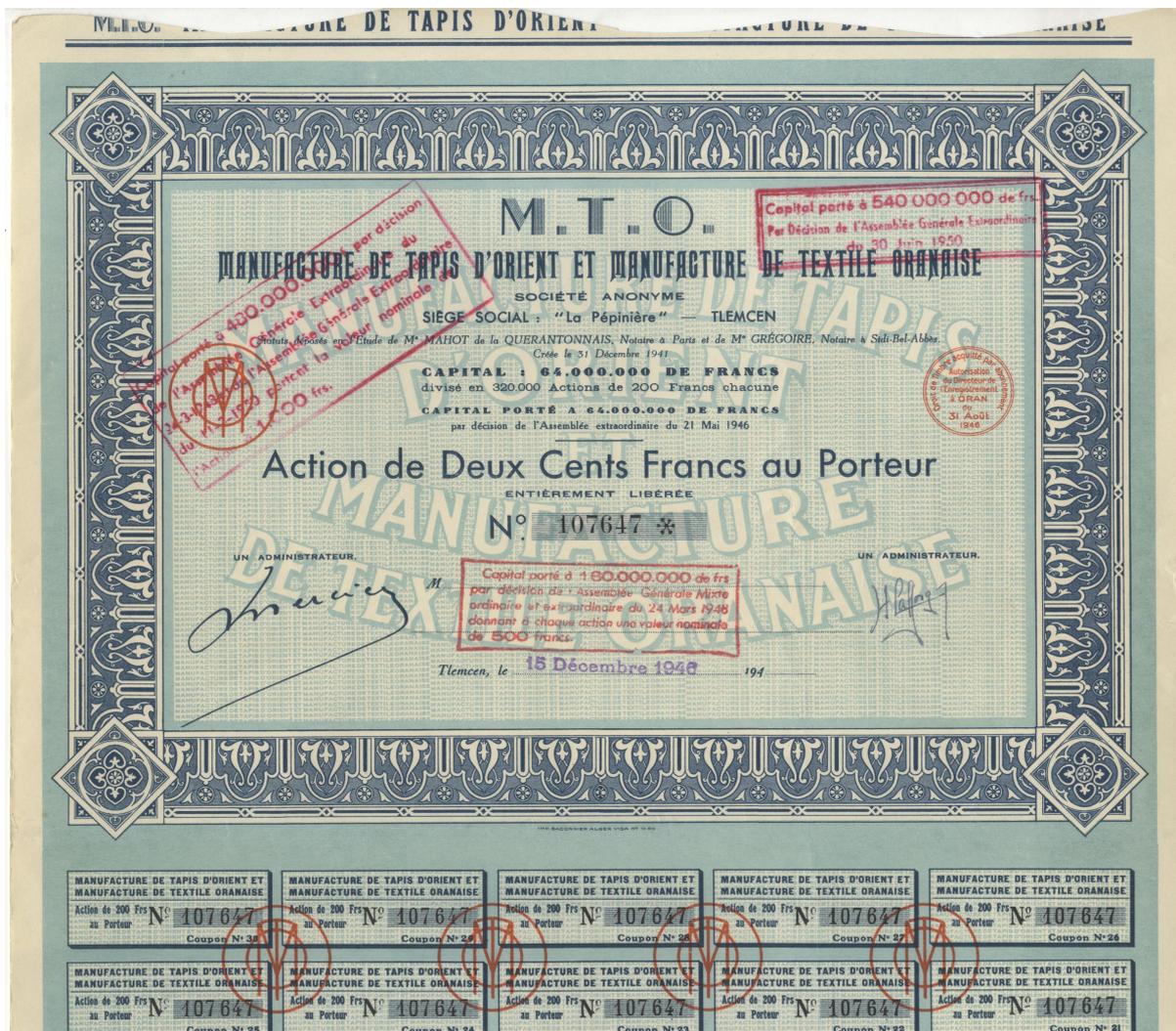
Le bilan au 31 décembre 1948 réévalué sera également soumis aux actionnaires.

L'ordre du jour de la réunion précitée comporte, d'autre part, les mentions : Approbation de l'apport de différents matériels à une société anonyme constituée à Tlemcen ; Conventions avec l'Administration pour la cession gratuite d'un terrain destiné à l'édification d'une école ; Modification des statuts relativement à la date de tenue de l'Assemblée ordinaire.

ATTRIBUTIONS, EMISSIONS ET COTATIONS D' ACTIONS

(L'Information financière, économique et politique, 4 avril 1950)

Manufacture de Tapis d'Orient et Manufacture de Textile Oranaise. — Capital porté de 480 millions à 540 millions de francs par émission au pair de 60.000 actions de 1.000 fr. (1 p. 8).



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

M.T.O.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE DE TEXTILE ORANAISE

Société anonyme

Siège social : La Pépinière, Tlemcen

Statuts déposés en l'étude de M^e Mahot de la Quérantonnnais, notaire à Paris, et de M^e Grégoire, notaire à Sidi-Bel-Abbès.

Créée le 31 décembre 1941.

Capital : 64.000.000 de fr.

divisé en 320.000 actions de 200 fr. chacune

Capital porté à 64.000.000 de fr.

par décision de l'assemblée extraordinaire du 21 mai 1946.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du directeur de l'Enregistrement à Oran
du 31 août 1946

Capital porté à 160.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale mixte
ordinaire et extraordinaire du 24 mars 1948
donnant à chaque action une valeur nominale
de 500 fr.

Capital porté à 400.000.000 de fr. par décision de
l'assemblée générale extraordinaire du
24 mars 1948 et de l'assemblée générale extraordinaire
du 11 février 1950 portant la valeur nominale de
l'action à 1.000 fr.

Capital porté à 400.000.000 de fr. par décision de
l'assemblée générale extraordinaire du
24 mars 1948 et de l'assemblée générale extraordinaire
du 11 février 1950 portant la valeur nominale de
l'action à 1.000 fr.

Capital porté à 540.000.000 de fr.
par décision de l'assemblée générale
du 30 juin 1950.

ACTIO, DE DEUX CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Mercier

Un administrateur (à droite) : Laffont (?)

Tlemcen, le 15 décembre 1946

Imp. Baconnier Alger

AEC 1951. — Manufacture de textiles oranaise et Manufacture de tapis d'Orient, La Pépinière, Tlemcen ; siège admin. : 27 bis, rue du Louvre, Paris [= Sté Éven, maillots de bain (tél. 1966)]. — 1904. — 180 millions de fr. — Tissage de tapis d'Orient (Alger, Tlemcen, Constantine, Benisaf) ; filature de laine cardée.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE DE TEXTILES ORANAISE
(M.T.O.)

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1954)

L'exercice 1953 s'est soldé par un déficit sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent, qui ressortait à 138.070.449 fr.

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE DE TEXTILES ORANAISE
(M.T.O.)

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 décembre 1954)

La réorganisation de cette affaire, à la suite des pertes importantes enregistrées à fin 1953 (déficit global de 790 millions pour un capital social de 540 millions), a déjà donné lieu à des décisions de principe approuvées par les actionnaires, mais les mesures définitives ne pourront être prises qu'après la prise de position des autorités algériennes ; elles devront alors faire l'objet d'une nouvelle assemblée extraordinaire.

L'exercice 1953 s'est soldé par une perte de 562.054.203 fr., s'ajoutant à un déficit de 138.070.449 francs pour 1952 et à 92.149.886 francs d'amortissements différés; après déduction d'un report bénéficiaire antérieur de 2 millions 688.438 francs, le déficit global à fin 1953 ressort donc à 789 millions 586.100 francs.

Les actionnaires ont décidé : 1° de ne pas dissoudre la société ; 2° de donner tous pouvoirs au conseil pour scinder la société en deux autres sociétés : a) une société dite « nouvelle », au capital de 108 millions, à laquelle il sera fait apport de tous les éléments nécessaires à l'exploitation ; b) une société dite « hors exploitation », au capital théorique de 432 millions, mais ramené en réalité à 4.320.000 francs pour tenir compte des pertes ; 3° l'augmentation du capital de la société « nouvelle » de 200 millions de francs par souscription en espèces, dont une première tranche de 100 millions.

Les pertes en capital excédant le capital de la société « hors exploitation » seraient prises éventuellement en charge par la société « nouvelle ».

MANUFACTURE DE TAPIS D'ORIENT ET MANUFACTURE DE TEXTILES ORANAISE
(M.T.O.)

(L'Information financière, économique et politique, 12 janvier 1955)

Le conseil vient d'annoncer qu'il se voyait contraint de fermer l'usine de Tlemcen en raison des difficultés actuelles d'exploitation
